

---

## Chelles pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871

Par Daniel DUVAL

Conférence du 9 octobre 1970

Cet exposé se situe dans le cadre du Centenaire de la République française puisqu'il est intitulé « Chelles pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871 ».

Le 4 septembre 1970, la République fêtait son centième anniversaire. La commémoration fut d'une simplicité toute républicaine comme le remarqua si justement un commentateur de la télévision française.

À présent, effectuons un retour en arrière : il y a cent ans, le dimanche 4 septembre 1870, la 3<sup>ème</sup> République était proclamée et le second Empire déchu. Cette journée du 4 septembre 1870 a en fait commencé 2 jours plus tôt. Le vendredi 2 septembre au soir, une ahurissante nouvelle se répand dans Paris comme une traînée de poudre : Napoléon III et son armée ont été faits prisonniers à Sedan ; les forces ennemies marchent sur la capitale.

À l'annonce du désastre, Paris descend dans la rue. Des orateurs appellent à l'émeute. Des cortèges se forment un peu partout. Ils défilent aux cris de « Déchéance ! À bas l'Empire ! Vive la République ! ».

Le 3 septembre, les manifestations gagnent en ampleur. Une foule immense, à laquelle se sont joints de nombreux gardes nationaux, se presse devant les grilles du Palais Bourbon. Les députés qui se rendent en séance sont accueillis aux cris de « Renversez l'Empire ! Proclamez la République ! ». À l'intérieur de l'édifice, la confusion est extrême. Après une séance confuse, le président Schneider invite les députés à se séparer et fixe une nouvelle séance au lendemain dimanche 4 septembre à midi.

Le dimanche 4 septembre à midi, le Palais Bourbon est complètement encerclé par la foule. Bientôt la séance est suspendue. Sous la pression de la foule qui s'amasse, les grilles cèdent. Immédiatement, c'est la ruée. La séance reprend malgré tout. Mais, bientôt, plusieurs dizaines de manifestants pénètrent dans l'hémicycle. Le président Schneider quitte précipitamment les lieux.

C'est alors que, dominant le vacarme, Gambetta lance de sa voix forte : « *Nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de*

*régner sur la France*». Quelques instants plus tard, Jules Favre s'écrie ; « *Allons à l'Hôtel de Ville proclamer la République* ». Le leader républicain sait qu'il n'y a pas une minute à perdre car les socialistes ont eux aussi l'intention de se rendre à l'Hôtel de Ville pour proclamer la Commune populaire. Une extraordinaire course de vitesse s'engage dans les rues de Paris entre républicains et socialistes. Le pouvoir appartiendra au groupe qui arrivera le premier à l'Hôtel de Ville. Les bourgeois de Jules Favre se montrent plus rapides que les socialistes. Ils pénètrent les premiers dans l'Hôtel de Ville. À 16 h 30, un « *gouvernement de la défense nationale* » comprenant onze députés républicains de Paris est constitué. Le populaire général Trochu, gouverneur militaire de la capitale, en assume la présidence. Le corps législatif et le Sénat sont dissous : la République est proclamée au soir du 4 septembre 1870, une proclamation est lue à la foule au balcon de l'Hôtel de Ville : « Le peuple a devancé la Chambre qui hésitait. Pour sauver la Patrie en danger, il a demandé la République. La République est proclamée ».

Dès le début du conflit, l'armée française se révèle insuffisante et, pour la première fois, les gardes mobiles, appelés plus couramment « les Moblots » furent portés sur les théâtres d'opérations.

Le 2<sup>ème</sup> bataillon (bataillon de Meaux) du 38<sup>ème</sup> régiment d'infanterie (régiment de Seine-et-Marne) de la Garde Nationale Mobile fut formé à Meaux le 21 août 1870.

De ce 2<sup>ème</sup> bataillon faisait partie la 8<sup>ème</sup> compagnie, celle du canton de Lagny. Grâce à un document de juillet 1870 parvenu jusqu'à nous, on peut connaître la composition nominative des effectifs de cette 8<sup>ème</sup> compagnie dans laquelle on retrouve bien des noms connus Chelles, tels que : Magisson, Morel, Chambroux (clairon), Quétier, Minost, Lenoir et un sergent : Trinquand <sup>1</sup>.

Cette nouvelle mobilisation ne semblait rien modifier de la situation., les troupes allemandes persistant dans leur avance.

Dès la fin août, le siège de Paris devenait imminent, les ponts sur la Marne sont murés par les soins du Génie Militaire.

A Chelles, où passent continuellement dans la direction de la capitale, des voitures de réfugiés venant de l'Est, on assure des positions sur les hauteurs. Parmi nos Chellois, inquiets de ces passages de plus en plus nombreux, on entend déjà le mot « fuite ». Ainsi, le 27 août, quelques personnes quittent la commune.

C'est le premier signal du départ.

---

Le 2 septembre, Napoléon III capitulait à Sedan. Les troupes allemandes se dirigeant sur Paris, de nombreux éléments de nos troupes étaient cantonnés autour de la capitale et passaient régulièrement dans la région. Ceci n'était pas

---

<sup>1</sup> D'après la conférence de M. H. Trinquand (Bulletin de la S.A.H.C. 1965 p. 24 à 29)

fait pour rassurer les Chellois. Voici, à ce propos, un incident marquant l'état d'esprit qui régnait dans notre ville à l'époque. Le 8 septembre, un escadron de spahis traversant Chelles causa un si grand effroi, leur costume étranger les faisant prendre un instant pour des Ulhans prussiens, que les habitants précipitèrent leur départ.

Néanmoins, la vie civile et administrative ne fut pas interrompue dans l'immédiat. Le 8 septembre, de nouveaux conseillers municipaux furent élus. En voici la liste :

Charles DELAMARRE - Eugène GUILLARD - Simon LOPIN - Charles Félix BUIGNET, maire de Chelles - Louis-Pierre PARQUIN - Benjamin FOURNIER - Marcellin DESCHAMPS - Charles BOIREAU - COUDRAY, notaire - Eugène JOHANNET - Bernard DESILES - Édouard GUÉRIN - Jules BESSON - Jean-Jacques GASNIER-GUY - Auguste BORDEREAU - Étienne BELLE.

---

Le 11 septembre, le dernier train pour Paris quitte Chelles. Le lendemain, quelques heures après l'explosion du pont de Gournay, cent chasseurs environ et deux cents cuirassiers, ainsi que des gendarmes et leurs conscrits passent la nuit soit dans les maisons, soit sur la place du Poncelet, sous des tentes. Ils quittent Chelles le 13 au matin avec le maire, M. Buignet, accompagné des pompiers et des rares gardes nationaux demeurés fidèles à leur poste.

Le commandant Arnaud, dans son magnifique livre « Pompiers de Paris », fait mention des sapeurs-pompiers des départements ayant rejoint Paris. Ils furent mis à la disposition des pompiers de Paris sur ordre du général Trochu. Ils étaient 200 environ. Et nous avons la preuve que nos Chellois étaient du nombre car le nom de la ville de Chelles figure en bonne place sur la liste des Corps qui rendirent de grands services à Paris pendant le fameux siège de triste mémoire. <sup>1</sup>

---

Le 13 septembre, les Prussiens entrent à Lagny. Les premiers casques à pointe font leur apparition à Chelles le 18. Deux jours plus tard, notre ville subit le sort de toutes les communes avoisinantes : le pillage. Même l'église est saccagée.

Ces nouvelles alarmantes sont apprises par l'abbé Torchet, curé de Chelles, alors qu'il se trouve chez un confrère de Lagny. Il décide alors de revenir le plus rapidement possible dans sa paroisse. En passant par Brou, le spectacle qui s'offrit à ses yeux confirma ce qu'il avait appris. <sup>2</sup>

Les soldats allemands, établis dans la maison du maire de Brou, M. Morel, étaient ivres. L'un d'eux, déguisé en femme, un cavalier au bras, dans ait sous les applaudissements de ses compagnons. Arrivé à Chelles, M. Torchet vit, dans un champ non loin de l'église, deux batteries de canons et des caissons de munitions. Leurs gardiens jouaient avec un chassepot (célèbre fusil français), le lançaient en l'air et le brisaient en s'écriant : « *Kapput ! Kapput Napoléon !* ». En

---

<sup>1</sup> Extrait de la conférence de M. Bernard Zitman (Bulletin S.A.H.C. 19559 - ¾ - page 25)

<sup>2</sup> Voir abbé Torchet - Mon journal de la guerre franco-allemande (1870/1871) - Provins 1898

entrant dans l'église de Chelles, l'ecclésiastique dut, pour son grand malheur, constater de nombreux dégâts : soutanes, aubes, chasubles, surplis, calices, burettes, aiguères jonchaient le sol. Rouge de colère, il alla se plaindre au colonel commandant le 103<sup>ème</sup> régiment saxon, qui habitait en compagnie de son aide de camp, la propriété de M. Trinquand. L'officier, accusant d'abord nos francs-tireurs, déclara ensuite : « *C'est la guerre ! Vos habitations sont vides, vous avez tout enlevé. Nos soldats sont arrivés ici fatigués, mourant de faim, plusieurs même étaient malades ; ils avaient besoin de linge, ils en ont pris là où i y en avait. Ils ont bien fait* ».

---

Le 25 septembre, le 103<sup>ème</sup> régiment saxon fait place au 107<sup>ème</sup>. Le commandant de ce nouveau régiment, le colonel Lindemann, s'installera quelques jours plus tard dans la villa Roux - Sallard.

Le 1<sup>er</sup> octobre, 500 soldats prussiens défilent sur la route de Brou à Chelles.

Le 9 octobre, l'abbé Torchet fut averti par quelques paroissiens restés à Chelles que le colonel Lindemann avait la ferme intention de le faire arrêter pour avoir voulu aider de son ministère le sieur Langlais, franc-tireur de Brou condamné à mort par les Prussiens. Fort heureusement pour le prêtre, l'officier saxon ne mit pas sa menace à exécution.

Dans la première quinzaine du mois d'octobre, certains Chellois qui avaient fui devant l'ennemi jusqu'à Orléans ou Chartres, sont de retour. Ainsi, le 14, la population française de Chelles est évaluée à 34 citoyens, hommes et femmes.

Peu de ces habitants retrouvèrent d'ailleurs leur mobilier ou les différentes denrées (vin, huile, savon, chandelles et bougies) qu'ils avaient essayé, en vain, de camoufler. En effet, les cachettes des carrières ayant été découvertes le 12 octobre, les biens des Chellois furent distribués dans le parc Gasnier-Guy (actuel parc municipal) et partagés entre les soldats.

---

Ayant reçu des ordres de leurs supérieurs, les soldats prussiens durent s'organiser.

Le 14 octobre, le Génie militaire établit un télégraphe reliant entre eux tous les corps de troupes. Entre temps, sur les hauteurs de Chelles et de Montfermeil, des batteries de canons furent installées formant ainsi un véritable fort avancé. En ville, à l'intérieur du parc Gasnier-Guy, des travaux de défense avaient été exécutés autour de la muraille de clôture. Ainsi, Chelles, protégé par l'artillerie sur la montagne et par ses remparts improvisés dans la plaine, pouvait devenir un véritable guet-apens pour les troupes françaises en cas d'une tentative d'attaque.

Toutefois, la situation du camp prussien était peu enviable. Le témoignage ci-dessous, en date du 10 octobre 1870, le confirme : « *Un homme vient de conduire une voiture du camp qui est à Chelles et raconte que, dans ce camp, les boulets de Paris (c'est à dire à huit lieues) tombent si dru, que bientôt il ne restera plus aucun homme valide. Et cependant, ces imbéciles de Prussiens s'obstinent à rester dans ce camp si désagréable* ».

Ainsi, notre ville, transformée en fortin par les Prussiens, était devenue le point de mire de l'artillerie parisienne.

---

Ayant brisé le mobilier des Chellois dans les carrières, les soldats prussiens durent remeubler les habitations afin de s'y installer convenablement. Ainsi, le 17 octobre, ils garnirent la propriété Trinquand de meubles volés dans les châteaux voisins de Ville-Évrard. Seuls l'église et le cimetière étant régulièrement pillés, l'abbé Torchet alla rendre compte au colonel Lindemann des dégâts causés par ses soldats. L'officier lui rédigea un acte qui fut affiché le 17 octobre sur la porte de l'église. En voici la traduction française :

*« L'entrée de l'église est interdite de la façon la plus sévère. Les contrevenants seront jugés et punis d'après les lois de la guerre. »*

*Le vol dans les églises est jugé sans appel d'après l'article 149 du Code militaire et les coupables frappés d'une peine pouvant aller jusqu'à DIX ANS DE FORTERESSE.*

*Chelles, le 17 octobre 1870*

*Le commandant du détachement  
(signé) Lindemann, colonel ».*

Deux mois plus tard, l'aide de camp du colonel, le lieutenant Franke, rédigea une autre affiche <sup>1</sup> dont voici la traduction :

*« L'entrée de l'église, hors les heures des offices est sévèrement interdite aux officiers et aux soldats. »*

*Chelles, le 12 janvier 1871*

*Le commandant de la Place  
(signé) Franke, lieutenant ».*

À la fin du mois d'octobre, Chelles fut le témoin de fréquentes cérémonies, dont certaines pour le moins sinistres.

Le 17, un soldat de Leipzig, blessé à Villemomble lors d'un pillage, est enterré au cimetière.

Une semaine après, le 24, un soldat mort d'une chute de cheval est inhumé. Le 26, le bruit court à Lagny qu'il y a deux cadavres nus déposés dans l'église de Chelles. Le 30 octobre, l'abbé Torchet, en allant célébrer la messe, vit dans l'église les traces des deux cadavres (le sang souillait encore le pavé). Malgré ses recherches, il n'eut aucun renseignement sur cette affaire. Ce fut d'ailleurs la dernière messe de l'année 1870 que célébra le prêtre. Le 1<sup>er</sup> novembre, l'appariteur de police de Chelles, M. Norgelet, lui annonça que le colonel

---

<sup>1</sup> Les deux documents cités sont conservés au musée de Chelles.

Lindemann ne l'autorisait plus à venir dire la messe à Chelles. M. Torchet passa outre pour faire ses adieux à ses fidèles paroissiens.

Le 2 novembre, M. le curé écrit au colonel Lindemann pour connaître la cause de son exil. Trois jours plus tard, dans sa réponse, le colonel prétendait avoir besoin de l'église pour les offices allemands du dimanche.

Ce dernier, ayant de plus graves préoccupations, se souciait d'ailleurs fort peu de cette affaire. En effet, les troupes françaises reprirent leur offensive dans la région.

Le 17 novembre, un vif combat se déroula entre Chelles et Gagny. Au début du mois de décembre, les canons français mitrillèrent la ville pendant deux jours, tuant ou blessant ainsi 60 chevaux pour le plus grand mécontentement des Prussiens. Mais le but de certaines de ces batteries, comme celle d'Avron, était d'inquiéter les convois de l'ennemi allant à Chelles.

Le 15 décembre, une locomotive blindée, chargée de francs-tireurs et venant de Paris, se dirigea sur Chelles. Mis en alerte, les Saxons se précipitèrent aussitôt vers la gare. Accueillis par un déluge de feu, ils subirent plusieurs pertes et durent battre en retraite. Malheureusement, les Français s'en tinrent là, sans tenter de libérer Chelles.

---

Le début de l'année 1871 fut marqué par un événement très important : du 23 au 27 janvier, Jules Favre, ministre des Affaires Étrangères, se rendit à Versailles, où il sollicita de Bismarck un armistice. Le 28, malgré Gambetta qui, de Tours où il se trouvait, voulait continuer la guerre, le Gouvernement signa la capitulation de Paris et l'Armistice. La capitale, épuisée par la faim et par les coups d'un effroyable bombardement, fut obligée de se rendre.

Le 2 février 1871, l'abbé Torchet, en passant par Chelles pour aller voir M. Buignet réfugié à Paris, troua notre cité dévastée, les rues et les maisons encombrées d'ordures. Outre, M. Buignet, le curé de Chelles rencontre à Paris un bon nombre de Chellois, notamment MM. Dardel, Coudray, le notaire et les familles Trinquand, Gasnier-Guy, Thiébault, Laisné, Mabillet et Poulain.

Le prêtre retrouva ses paroissiens pâles, fatigués et amaigris. On comprendra aisément pourquoi ils n'avaient pu manger à leur faim après avoir pris connaissance des prix de quelques denrées pendant le siège (la valeur des produits est exprimée en valeurs de l'époque) :

500 grammes de lard	25 F
500 grammes de boudin de cheval	6 F
500 grammes de viande de chien	8 F
500 grammes de saucisson d'âne et de mulet	10 F
500 grammes de viande de mouton	12 F
500 grammes de viande d'âne	12 F
Une poule	50 F
Une oie	150 F

Un poulet	60 F
Une dinde	190 F
Un corbeau	6 F
Un lapin	60 F
Un rat	3 F
Un chat	25 F
Pâté de chien et de rat	15 F

Le poisson étant pratiquement introuvable, une boîte de sardines fut vendue 15 F.

Vers la fin du siège, la famine se faisant sentir, on abattit les animaux du Jardin d'Acclimatation. Aussi trouva-t-on chez les bouchers : du zébu nain, du buffle, des cerfs d'Aristote, des antilopes, du paon, du chameau, du yack, des oies de Gambie ou du Danube, du kangourou, de l'éléphant, de l'ours, du zèbre, du python, etc ...

Pour les fruits et légumes et autres denrées :

500 grammes d'huile d'olive	30 F
500 grammes de beurre végétal	18 F
500 grammes de beurre frais	60 F
Un navet	2,50 F
Un poireau	2 F
Une carotte	3 F
Un chou	8 F
Un boisseau de pommes de terre	50 F
Un boisseau d'oignons	80 F
Une boîte de petits pois de 500 g	8 F
Un litre de haricots secs	8 F
Un litre de lait	2 F
Un œuf frais	3 F
500 grammes de sucre	2 F
500 grammes de chocolat	12 F
500 grammes de gruyère	30 F

D'autre part, le pain était composé ainsi :

- 1/8 de farine de blé
- 4/8 de féculé de pommes de terre, riz, lentilles, vesces, pois cassés, avoine, seigle moulus ensemble
- 2/8 d'eau
- 1/8 de paille hachée avec des détritiques de légumes, son, écorces de graines et, souvent, de la sciure de bois.

---

A partir du 9 février, quelques habitants revinrent à Chelles. On devine leur mécontentement lorsqu'ils constatèrent les dévastations causées par les Prussiens.

Le 20 février, l'officier commandant la Place de Chelles réunit les habitants et leur ordonna de nettoyer leur ville « *salie et souillée par ... les francs-tireurs et gardes mobiles* ». Ceci se passe de commentaires.

Ce nettoyage devait être exécuté dans les plus brefs délais sous peine d'amende et de prison.

Le 25, le 106<sup>ème</sup> régiment remplaça le 107<sup>ème</sup>.

Le 26, Mesdames Trinquand et Coudray, les religieuses sœurs Sainte-Colombe, supérieure, et sœur Ambroise, rentrent dans les maisons et un établissement jonchés d'ordures.

Le 3 mars 1871, les autres religieuses demandent à rentrer. Le commandant allemand répond que si leurs bâtiments sont dévastés, elles n'avaient qu'à avoir une meilleure conduite, et ne pas se sauver à Paris.

Le 11 mars, 7 000 soldats envahissent les maisons de la ville. Toutefois, ils ne resteront que peu de temps à Chelles, la majeure partant quittant la ville quelques jours plus tard.

---

Le 17 février 1871, l'Assemblée Nationale réunie à Bordeaux, avait nommé Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française. Mais, à peine installé au pouvoir, « Monsieur Thiers », comme le surnommaient ses adversaires, dut faire face à l'insurrection parisienne de la Commune. Les origines de ce mouvement sont nombreuses :

- 1 - Les divergences de vues entre Paris et le reste du pays n'avaient cessé de s'accroître ? La propagande de groupes jacobins, partisans du salut public, sensibles au souvenir de la Commune de 1793, animés d'un ardent patriotisme, avait rencontré une large audience dans les milieux populaires.
- 2 - L'humiliation de la défaite fut durement ressentie après la fièvre et les souffrances du siège. La capitulation, les préliminaires de paix démembrant la nation, l'entrée des Prussiens à Paris, que Thiers accepta pour garder Belfort, apparurent comme des signes de trahison.
- 3 - Les maladresses de l'Assemblée, à majorité monarchiste, ressemblèrent à des provocations. La plus importante est sans aucun doute la suppression de la solde des gardes nationaux (1,50 F par jour) qui était pour beaucoup d'ouvriers, alors sans travail, le seul moyen de subsistance. Le 18 mars, le Gouvernement poussé par les milieux d'affaires inquiets, décida d'enlever aux Parisiens les canons qu'ils avaient rassemblés à Belleville et à Montmartre. L'opération échoua. Les troupes fraternisèrent avec le peuple, et les deux généraux, Lecomte et Clément Thomas, furent fusillés.

En apprenant ces événements, les soldats allemands se réjouirent et s'écrièrent : « *Kapput ! Kapput Paris !* ». Aussi, à Chelles, pour se venger de ces cris barbares,

le 19 mars, un habitant s'empara du cheval du commandant de la Place. Irrité par ce larcin, l'officier rendit la Commune responsable, ignorant l'identité du coupable. Le lendemain, l'animal n'étant toujours pas retrouvé, le commandant, furieux, menaçait de charger la Commune d'un impôt de 3 000 thalers, soit plus de 10 000 francs de l'époque.

Le 21, le commandant reçut un ordre de départ, ce qui redoubla sa colère. Sur son ordre, à défaut du maire, absent, un conseiller municipal, M. Eugène Guillard, et son gendre, M. Simon Lopin, furent faits prisonniers. La rançon des deux hommes fut fixée à 1 000 francs. M. Buignet trouva la somme. Néanmoins, le cheval étant rapporté à son propriétaire, la somme fut rendue.

---

Au mois d'avril, les habitants ayant, en majeure partie, regagné leurs foyers, notre Commune reprenait peu à peu goût à la vie. Hommes, femmes, enfants travaillaient. Ceux qui, après les dépenses considérables du siège, possédaient encore un peu d'argent, l'employaient à réparer les maisons et à reconstituer leur mobilier. Ainsi, les maçons, les menuisiers et les serruriers ne manquaient-ils pas de travail. Boulangers, bouchers, épiciers rouvrirent leurs boutiques. Ils furent précédés, toutefois, par les marchands de vin qui faisaient plus de commerce avec les soldats prussiens du nouveau régiment qu'avec les habitants plus ou moins fortunés. Le vin de Chelles appelé par l'abbé Torchet « la piquette indigène » fut champagnisé par des moyens artificiels, et revendu à un bon prix aux soldats (cinq francs la bouteille). Les débitants faisaient fortune ...

Le traité de paix ayant été signé le 10 mai, la vie civile reprit son cours à peu près normal. Ainsi, à Chelles, le maire Félix Buignet, s'installa de nouveau à la mairie. Les élections municipales ayant lieu le 15 mai 1871, M. Buignet est réélu maire avec deux voix de majorité seulement, et M. Delamarre, adjoint.

Les conseillers municipaux, au nombre de seize, sont à quelques exceptions près, les mêmes que ceux élus le 8 septembre 1870. Ce sont, dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues : Charles Delamarre, Eugène Guillard, Charles Boireau, Bernard Desiles, Édouard Guérin, Benjamin Fournier, Polycope Deshuissard, Ambroise Gasnier-Guy, Louis-Pierre Parquin, Auguste Bordereau, Jules Besson, Poncelet, Coudray, Étienne Belle, Denis Frisson.

Le 18 mai 1871, le président du Conseil Municipal, à la suite d'une réunion, demande la formation d'une commission pour le seconder dans la distribution et la réquisition du bois et de la paille pour la garnison allemande. La demande ayant été acceptée, cette commission est formée de trois membres : MM. Delamarre, Guillard et Fournier.

---

La paix rétablie, la France fut imposée d'un impôt de guerre de 4 milliards de francs or. Chelles participa à la souscription en achetant 17 000 francs de rente payables en or.

Le 26 juillet, le régiment qui tenait garnison à Chelles depuis trois mois, quitta la ville, musique en tête. Il fut remplacé par un autre régiment du Grand-Duché de Saxe-Weimar, composé de 700 hommes, auxquels furent adjoints 200 cavaliers appartenant à l'artillerie prussienne.

---

M. Gasnier-Guy logeait chez lui plusieurs officiers et soldats. Parmi les gens de sa maison, il comptait un jardinier-chef, Noël, et deux aides, Pierret et Bertin. Ce dernier, ayant fait partie des compagnies de marche pendant le siège, avait juré « d'avoir la peau d'un prussien ». Le 10 août, il blesse grièvement un sergent-major, à coups de binette. Le résultat ne se fait pas attendre : en moins d'un quart d'heure, la troupe est sur pied, sabre au clair. Les habitants sont prisonniers dans leurs maisons que les soldats perquisitionnent. Chelles est frappé d'un impôt de 30 000 francs et menacé d'incendie si on ne livre pas le coupable. Ce dernier n'eut pas le temps de savourer son triste exploit car le garde champêtre le fit saisir par la police française après l'avoir retrouvé.

La menace de l'incarcération du meurtrier mit fin momentanément aux menaces de l'autorité allemande. Mais la rancune des soldats se fit sentir avec une nouvelle violence. Le 18 août, jour de l'anniversaire de la bataille de Gravelotte, ils dansèrent sur la place publique, travestis en femmes. Ils frappèrent plusieurs jeunes gens et en firent jeter quatre autres en prison pour ne pas avoir été assez polis à leur gré.

Le 20, on reparla de l'affaire Bertin. La police prussienne réclama notre rebelle pour le faire passer devant un conseil de guerre. La police française exigea en échange un assassin allemand qui avait tué un enfant de quatre ans à Champs. Les Prussiens refusant tout échange, prirent trois otages : Noël et Pierret (comme compagnons de Bertin) et un nommé Bourgeois. Plus tard, au mois de novembre, Bertin comparut devant les Assises de Melun. Son défenseur ayant habilement plaidé sa cause, il fut acquitté.

Le 5 septembre, les jeunes gens emprisonnés le 18 août précédent furent libérés.

Le 19, les trois otages, Noël, Pierret et Bourgeois, sont relâchés. Le lendemain, le régiment prussien quitte la ville. L'heure de la délivrance sonnait pour Chelles. La ville retrouvait sa liberté après un an, presque jour pour jour, d'occupation.

---

Le 27 janvier, lors d'une réunion du Conseil Municipal, M. le maire expose le travail fait par la commission chargée de la répartition des indemnités allouées pour les désastres de guerre. Ce travail consistait dans la répartition d'une somme de 220 721 francs pour la somme de 1 728 237 de réclamations.

La liste des réclamations et indemnités comprenait 522 foyers auxquels s'ajoutaient les demandes du curé de Chelles, du presbytère, de l'école des filles et des garçons, et de la mairie, soit 527 demandes.

---

## Citoyens de Chelles morts pour la Patrie

- REGNARD Eugène, 57<sup>ème</sup> bataillon de marche, blessé près de Besançon, mort à l'hôpital de cette ville le 30 septembre 1870,
- XALLIER Jean Alfred, garde mobile tué à Champigny le 30 novembre 1870,
- VALLET Élisée, 1<sup>er</sup> régiment de zouaves, blessé à Orléans, mort à l'hôpital de cette ville le 7 janvier 1871,

- WEIS Jean, 4<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs, tué à Saint-Quentin le 19 janvier 1871,
- BLONDEL Auguste Maximilien, 17<sup>ème</sup> régiment d'artillerie montée, prisonnier à Randsbourg, mort le 13 juin 1871.

Daniel DUVAL